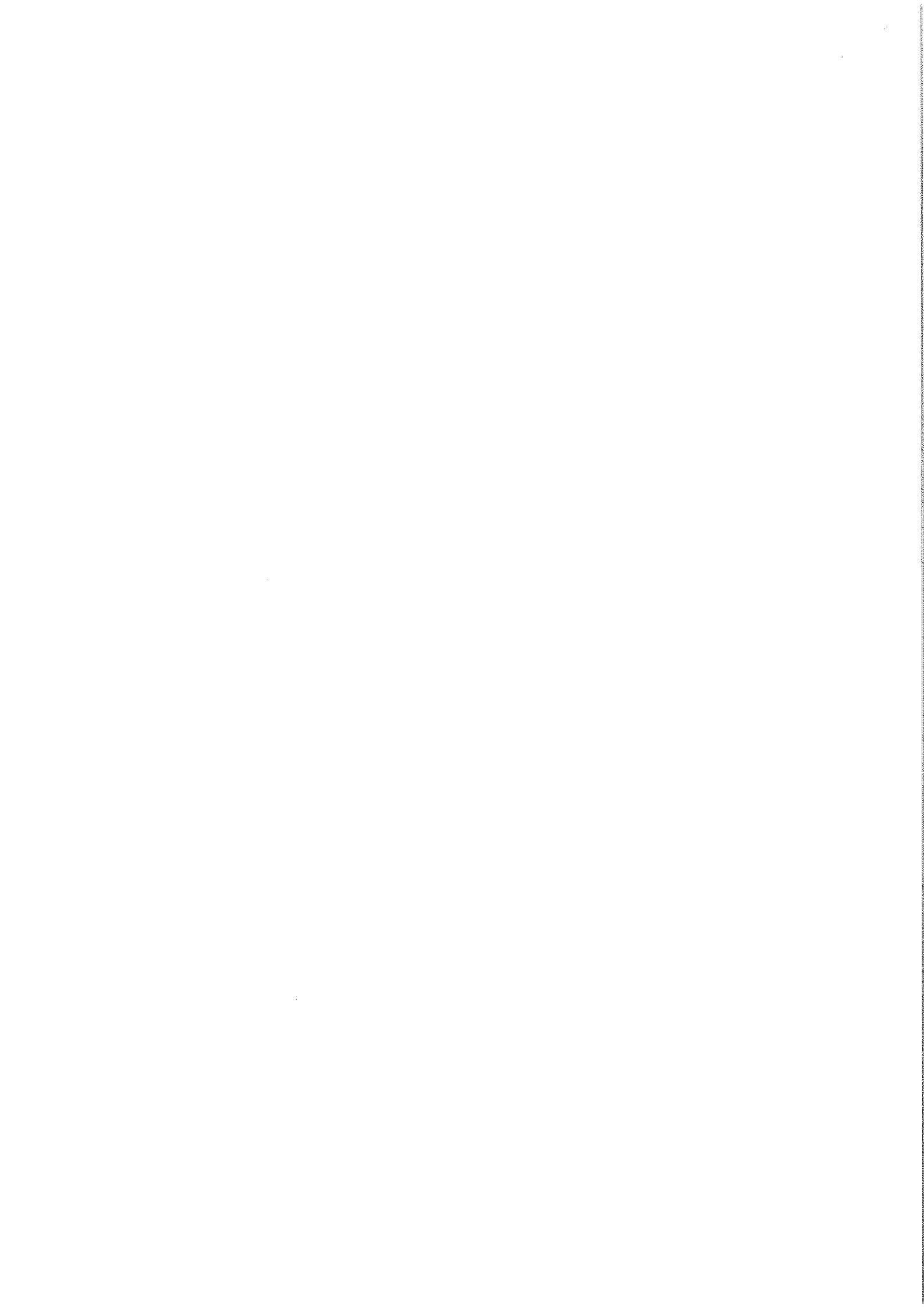


# **ANNEXE**

## **A**

### **L'ARRETE D'APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DU MAINE ET LOIRE**

### **OBSERVATIONS DE LA REGION PORTEES SUR LE SCHEMA et INTEGREES DANS CE DOCUMENT**



## RETOUR SDAASP MAINE ET LOIRE :

### SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L' ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) EN MAINE ET LOIRE :

Avis PPA de la Région des Pays de la Loire -31/10/2017

#### La SANTE :

Dans le diagnostic, on souligne positivement la santé parmi les 8 domaines retenus. En revanche, si l'indicateur de « temps d'accès moyen » est intéressant (« 11 mn et moins de 18% des habitants dont le temps d'accès est supérieur à cette valeur »), il eût été intéressant de compléter la réflexion en se référant à l'indicateur APL\* retenu par le Ministère de la santé et les ARS pour la définition des nouveaux zonages de fragilité médicale.

*\*APL (Accessibilité Potentielle Localisé) développé par la DREES mesure l'accessibilité d'un habitant au professionnel de santé dans un territoire, à partir de plusieurs critères : un indicateur riche car synthétique, qui prend en compte notamment:*

- le volume d'activité du professionnel
- le temps d'accès / la distance géographique au professionnel,
- les besoins en soins de la population (estimés par classes d'âge).

*Apport : indicateur multidimensionnel donc plus fin que la densité car il anticipe les prochains départs et intègre les activités « anormales ».*

Concernant l'offre de soins, la fiche actions 5, territorialisation de l'offre de soins, est à notre sens réductrice car laisse à penser que seule l'ARS, par le biais de sa délégation territoriale peut piloter l'organisation de l'offre de soins. L'un des enjeux majeurs semble plutôt de faire monter en compétence et d'outiller les EPCI et communes de taille significative (communes nouvelles « post fusion » à l'exemple des Mauges) pour qu'élus et professionnels locaux bâtissent ensemble des solutions adaptées dans les territoires où l'offre libérale ne peut se réguler seule.

De plus, le Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous n'est jamais cité, il n'y ait jamais fait référence. Quelques fiches actions évoquent des mesures du plan comme la fiche action 8 consacrée à un appel à projets territoriaux innovants. Il pourrait y avoir un lien intéressant à faire avec le Fonds Régional d'Accompagnement à l'Innovation en Santé qui pourrait venir en complément du dispositif du Maine et Loire.

Concernant le « vieillissement » de la population, ce dernier est évoqué à plusieurs reprises dans le document, plutôt sous l'angle personnes âgées, public fragile et accès au numérique. Le Gérontopôle n'est pas cité une seule fois dans le document alors qu'il pourrait être un centre de ressource intéressant. Ce dernier a beaucoup travaillé sur le numérique et la personne âgée avec la mise en place d'atelier notamment qui pourraient être transférable dans le cadre du Schéma 49.

Le Pôle Silver Angevin n'est d'ailleurs pas évoqué non plus.

## **L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

Les Régions ont compétence en matière de formation professionnelle et singulièrement à destination des demandeurs d'emploi. Ces politiques d'orientation, de formation et d'accompagnement doivent être adaptées aux besoins des publics et en partenariat avec l'ensemble des acteurs publics mais également avec les représentants du monde économique et des entreprises (filières professionnelles).

### **I - Le service public régional de l'orientation**

En matière d'orientation, l'État et les Régions assurent une responsabilité partagée :

l'État met en œuvre la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, la Région coordonne les actions des autres organismes participant au Service public régional de l'orientation (SPRO) et la mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP), assure un rôle d'information et met en place un réseau des centres de conseil sur la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un plan régional de l'orientation est ainsi déployé sur les 17 territoires labellisés en région. Il déclinera la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (SREFOP) qui sera approuvée fin 2017.

### **II - Le Programme régional de formation professionnelle « REGION FORMATION ».**

Le Programme régional de formation professionnelle « REGION FORMATION » vise à **renforcer l'insertion durable dans l'emploi et la performance des dispositifs de formation par une fluidité des parcours des stagiaires et par une souplesse dans l'organisation de la réponse formation sur les territoires.**

Il concerne 30 000 apprenants dont près de 23 000 demandeurs d'emploi. Il s'organise, depuis 2017, autour de 3 offres complémentaires, structurées selon le degré d'autonomie et des aptitudes professionnelles des bénéficiaires :

- **REGION FORMATION - PRÉPA** : insertion et remobilisation de publics très éloignés de l'emploi avec plusieurs dispositifs, **Rebond** (jeunes décrocheurs), **Avenir** (découverte des métiers et construction d'un projet professionnel), **Clés** (remise à niveau pour les fondamentaux).
- **REGION FORMATION - VISA** : formations à un métier spécifique avec certification professionnelle (diplôme, certificat ou titre) dans le cadre des dispositifs **Métiers** (formation collective pour les métiers en tension) et **Métiers +** (financements individuels pour des métiers en tension, rares ou de niche).
- **REGION FORMATION - ACCÈS** : formations pour l'emploi direct en entreprise avec les programmes **Emploi** (formations courtes d'adaptation), **Entrepreneur** (création et reprise d'entreprise) et **Évolution** (salariés en évolution professionnelle de premier niveau).

En 2016, la Région a financé la formation de près de 25 000 demandeurs d'emploi dont plus de 6 200 en Maine et Loire dans les cadre de formations collectives achetées par la Région (dont les formations sanitaires et sociales).

### Une expérimentation de soutien à des solutions de mobilité pour des demandeurs d'emploi entrant en formations courtes d'adaptation à l'emploi

Le nouveau dispositif « RÉGION FORMATION - ACCÈS Emploi » a pour objectif de répondre aux besoins des entreprises souhaitant recruter un demandeur d'emploi qui ne possède pas encore toutes les compétences liées au poste à pourvoir. Ce programme s'appuie sur les besoins en emploi des entreprises en répondant individuellement à leur besoin.

Des freins à l'entrée sur ces dispositifs de formation courte liés à des problématiques de mobilité des demandeurs d'emploi ont été mis en évidence. Forte de ce constat, la Région des Pays de la Loire, dans sa volonté de répondre aux besoins en recrutement des entreprises, souhaite apporter son soutien aux associations développant des solutions de mobilité aux demandeurs d'emploi concernés.

En s'appuyant sur les initiatives locales existantes dans les territoires des Pays de la Loire et en s'inscrivant dans une logique de complémentarité avec les aides à la mobilité déployées par les partenaires institutionnels et collectivités (Pôle emploi, Conseils départementaux, villes...), la Région entend accélérer la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent par la formation.

Cette expérimentation s'inscrit dans la continuité de la mesure 10 du Pacte régional de la ruralité, adopté en session des 23 et 24 juin 2016 : « Soutenir les solutions alternatives permettant de favoriser la mobilité en milieu rural »

Il est ainsi proposé de lancer en février 2018 un appel à projets visant à recueillir les initiatives des associations proposant, aux demandeurs d'emploi, des solutions leur permettant de lever les freins à la mobilité pour entrer en formation courte d'adaptation à l'emploi.

L'appel à projets portera sur les territoires ligériens de Vendée, Mayenne, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique (hors Nantes Métropole au regard du réseau de transport important). Une enveloppe de 300 000 € est proposée au vote de la CP du 17 novembre 2017 pour ce futur appel à projets.

#### Digitalisation des formations :

La digitalisation des formations, rendue possible grâce aux progrès du numérique, contribue à lever les freins à la mobilité, permet des modes d'apprentissage performants, variés et adaptés aux individus. Les dispositifs conjuguent des temps d'apprentissage en présentiel et à distance, en collectif et en individuel.

Les outils numériques permettent également un accompagnement individualisé et ainsi contribuent à maîtriser le processus d'apprentissage et maintenir sa motivation. La combinaison des lieux d'apprentissage (en centre de formation, en centre de ressources, dans des points relais sur les territoires, au domicile) favorise la déconcentration géographique de l'offre, au

C'est la raison pour laquelle la Région veut développer des dispositifs innovants accessibles en proximité.

Au-delà de la diversification des modes d'apprentissage dans son Programme régional de formation, la Région a souhaité conduire une expérimentation pour développer la digitalisation renforcée de formations. Une commande spécifique d'actions de formation permet de mettre en œuvre depuis la rentrée 2017, de manière innovante et approfondie, une véritable individualisation des situations d'apprentissage en mobilisant des ressources pédagogiques et des outils numériques adaptés, notamment ceux du e-learning.

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de la mesure 25 du Pacte régional de la ruralité, adopté en session des 23 et 24 juin 2016 : « Développer l'accès à la formation dans les territoires ruraux avec la digitalisation des formations »

### L'APPRENTISSAGE :

Il est à noter que, sauf erreur de notre part, l'apprentissage n'est pas mentionné en tant que tel dans le Schéma départemental soumis à consultation.

Cependant, il semble important de rappeler que le territoire du Maine-et-Loire compte **54 sites de formation par apprentissage, rattachés à 10 Centres de formation d'apprentis (CFA)**. Un total de **210 formations par apprentissage** est ainsi proposé en Maine-et-Loire, dans des secteurs variés, aux premiers rangs desquels figurent l'agriculture et la production alimentaire / cuisine, le commerce / distribution, la mécanique et le bâtiment.

En ce qui concerne la **promotion de l'apprentissage et l'information sur les formations et métiers, en lien avec les questions d'accès à l'emploi évoquées en page 40 du projet de Schéma**, la Région invite le Département du Maine-et-Loire à se saisir des actions du Plan de relance de l'apprentissage (<http://www.paysdelaloire.fr/dossiers-thematiques/les-30-mesures-du-plan-de-relance-de-lapprentissage>), en particulier des mesures qui se déploient au plus près des territoires (Apprentibus, Ambassadeurs de l'apprentissage), en lien avec les CFA de son territoire.

Il est également rappelé que la Région fait évoluer l'offre de formation professionnelle initiale par apprentissage au regard des besoins en compétences des entreprises de chaque territoire. Ainsi 22 nouvelles formations ont ouvert en Maine-et-Loire à la rentrée 2017 dans les secteurs de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration-tourisme, de l'informatique, du commerce, etc.

### LE NUMERIQUE :

L'aménagement numérique THD et la téléphonie mobile n'appellent pas d'observation à formuler. Sur la partie plan d'actions, essentiellement sur les MSAP et les maisons de santé pluridisciplinaires, je pense que l'on peut souhaiter que le raccordement THD de ces structures soit envisagé de manière prioritaire afin de répondre à l'ensemble des besoins de ces structures et des usagers.

Concernant l'accompagnement aux usages numériques pour les publics fragiles, les EPN (espaces publics numériques) ne sont que cités alors que leurs actions pourraient être complémentaires à celles des autres partenaires pressentis sur cette action (page 93).

### ARTISANAT – COMMERCE :

#### **Diagnostic (p.34)**

« Le développement des grandes surfaces en périphérie des centre-bourgs a entraîné dans leur sillage des commerces et des services et a souvent provoqué une perte d'attractivité des centres où le tissu commercial de proximité peine à se maintenir »

Il est en effet important de souligner la polarisation d'équipements commerciaux sur des zones de chalandises de plus en plus étendues, au détriment de l'offre de proximité qui se rétrécit.

Sur ce constat, la Région a recensé 276 communes en situation de fragilité commerciale en Maine-et-Loire, dont 133 sans potentiel commercial. Ces communes ont été définies suite à un travail en partenariat avec les chambres consulaires, à travers une série d'indicateurs : potentialité commerciale de la commune, nombre d'habitants, nombre de commerces du quotidien et son évolution, présence d'une GMS, etc. Il s'agit à la fois de communes rurales, de pôles commerciaux intermédiaires et de proximités, caractérisées par une offre de services marchands non complète.

La politique régionale en matière d'économie de proximité n'est pas évoquée. Or, la Région s'est engagée, dans le Pacte pour la ruralité et dans le Schéma régional de développement économique, à renforcer son action pour soutenir les commerces de proximité dans les zones en fragilité commerciale. La mise en place par la Région d'un fonds de soutien aux commerces en milieu rural, « Pays de la Loire Commerce-Artisanat », permet d'aider directement les commerçants et artisans, situés dans les 276 communes de Maine-et-Loire en situation de fragilité commerciale, dans leur projet d'aménagement et de modernisation de leurs outils de travail.

« Face aux fortes mutations que connaît actuellement ce domaine, le tissu commercial doit se renouveler »

Outre les mutations actuelles, la faible dynamique démographique est un des enjeux importants pour les territoires ruraux en Pays de la Loire, qui peut potentiellement mettre en danger les services de proximité. Faute d'une viabilité économique suffisante, la pérennité de ces commerces n'a souvent pas pu être assurée. Aujourd'hui, d'autres solutions innovantes, comme par exemple le concept de « conciergerie » ou d'« épicerie solidaire », voient le jour dans certaines régions.

#### **Plan d'actions (p.64)**

##### Fiche action n°4 : Action expérimentale pour le développement du commerce multi-services

Un appel à projet « Maintien et développement des services de proximité » a été lancé par la Chambre de métiers et de l'artisanat en Région, en partenariat avec la Région, en 2015. Une seconde édition est reconduite pour 2017. Cet AAP vise à accompagner des solutions innovantes permettant de faciliter l'accès à des services de proximité pour la population, et notamment dans les territoires ruraux.

Dans le cadre du 1<sup>er</sup> AAP, une action a été soutenue en Maine-et-Loire : développer un lieu de multi-services de proximité en milieu rural, porté par la Communauté de communes de la région de Pouancé-Combrée.

Cet appel à projet répondant au même objectif que l'action présentée par la CCI, il peut donc être intéressant d'y associer la CIMAR afin d'étudier les freins et opportunités rencontrés lors de cette première expérimentation sur le territoire de Maine-et-Loire.

#### **LES TRANSPORTS :**

##### **Dans le fichier « projet\_sdaasp\_2017 » :**

Page 27 : « la mobilité constitue un socle nécessaire à l'accessibilité de l'ensemble des services. Au-delà du transport à la demande développé par le Conseil départemental dans certains secteurs du Maine-et-Loire, de nombreuses initiatives de transport solidaire naissent avec plus ou moins de succès selon les territoires. »

→ Développé par le CD mais reprise par le CR depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Page 84 (au sein de la fiche 9 : développement du TAD) : Echancier prévisionnel de déploiement des bassins : 1 à 2 par an (sous réserve de validation définitive par l'exécutif régional).

→ Cet engagement concerne dorénavant la compétence régionale. Il ne peut être indiqué de la sorte dans le document.

Dans le fichier « annexes\_projet\_sdaasp\_2017 »

Page 32 : Améliorer la mobilité et travailler avec le département sur le réseau de transport dans la continuité du travail mené au niveau du Pays.

→ C'est maintenant la Région qui a en charge le transport interurbain

Page 38 : La halte ferroviaire de Tiercé est un atout majeur pour la mobilité. C'est une des plus fréquentées de la région, pour la desserte Tiercé/ Angers (12 minutes en direct). Se pose la question de la refonte des horaires SNCF (risque d'horaires plus matinaux et moins adaptés, incitant les actifs à se reporter sur la voiture).

→ La Région des Pays de la Loire est bien évidemment très attentive à l'attractivité des horaires des trains régionaux proposés à Tiercé, dans la limite des possibilités techniques offertes par SNCF Mobilités et SNCF Réseau.

p.66 : « A l'échelle de Mauges Communauté, projet de développer une plate-forme de mobilité globale à horizon 2018, intégrant le transport solidaire, le transport à la demande. L'objectif sera bien de faciliter l'accès physique aux différents services, comme complément aux efforts de services numériques ou d'apports de services à domicile. »

→ Nous pouvons indiquer à cette occasion que Mauges Communauté pourrait tout à fait intégrer le partenariat Destineo, afin de bénéficier des services déjà en place en termes d'information multimodale, et de la notoriété de l'outil. Même si Destineo n'intègre pas pour le moment le transport solidaire, ni le transport à la demande, il s'agit néanmoins d'une évolution envisagée à moyen terme.

### **CULTURE ET SPORTS :**

FICHE 9 – Développement du TAD & FICHE 10 – Transport alternatif

Ces deux modes de transports pourraient également être développés vers les personnes en situation de handicap afin de leur permettre d'accéder à l'offre sportive sur leur territoire. Les horaires d'utilisation de ces services, et les conditions parfois restrictives (seules les personnes ayant un handicap très lourd peuvent en bénéficier) sont parfois également un frein.

L'activité sportive a un véritable bénéfice pour la santé de ces personnes, leur facilité l'accès c'est également agir sur la politique santé et solidarité des territoires.

### **LE PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE :**

Enfin, en synthèse, avec le pacte régional pour la ruralité, la Région s'est engagé sur les piliers nécessaires au renforcement de l'équilibre territorial (déclinés en 37 mesures concrètes) :

- Les réseaux de communication et de téléphonie
- Les transports
- L'économie
- La santé
- Le soutien aux élus
- La formation des jeunes



En ce sens, les différentes mesures votées ci-dessous contribuent à renforcer l'accessibilité des services au public avec ces actions de proximité :

- de soutien des commerces en milieu rural : dispositif Pays de la Loire Artisanat commerce (*mesure 14*)
- d'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la rénovation de leurs écoles (*mesure 26*).
- de soutien au financement participatif de projets de restauration du patrimoine local (*mesure 27*)
- d'aide à la revitalisation des centres bourg (*mesure 29*)
- de soutien des communes rurales qui ouvrent leur patrimoine communal au logement (*mesure 30*)
- d'aide au permis de conduire ou à l'obtention du BAFA, les jeunes qui s'engagent à donner de leur temps pour aider, dans les petites communes, à l'appréhension de l'outil numérique (*mesure 33*)
- de Fonds Régional de Développement des Communes (*mesure 35*).

Dans le Maine et Loire, en termes d'illustration, au titre du fonds école et du Fonds Régional de Développement des Communes, 41 projets ont pu être soutenus.

